

Réunion du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne d'Escrime

Le 27 octobre 2010 au CREPS de Dinard

Compte rendu et relevé des décisions prises

Membres du Comité Directeur présents :

- BUSSERY Jean
- DESMARES Pascal
- GUYOMARD Sylvain
- JOSEPH Christian
- LEGRAND Marc
- LE PRISE Thierry
- NICOLET Frank
- ROUXEL Annick
- VIALLE Eric

Invités présents :

- DUCOS Christian (Président du Comité Départemental d'Escrime 56)
- LEMOINE Philippe (Coordinateur-Développeur prestataire de la LBE)

Membres du Comité Directeur excusés :

- DESBONNET Philippe
- DEUTSCHMANN Yann (Pouvoir donné à Eric Vialle)
- GUEGAN Sabrina (Pouvoir donné à Marc Legrand)

Ordre du jour :

- 1 - Accords de Pontivy
- 2 - Délibération sur l'aide USEP 2010
- 3 - Coupe des ligues
- 4 - Tarifs de prestation de ligue
- 5 - Groupes de travail (budget et plan d'actions) et date
- 6 - Dossier CLE
- 7 - Agenda des réunions du Comité Directeur 2010-2011
- 8 - Questions diverses

1 - Accords de Pontivy

Le Président Thierry LE PRISE informe les membres du Comité Directeur de la rencontre qui a eu lieu à Pontivy le 4 octobre 2010 entre lui-même, représentant la LBE et les Présidents des 4 Comités Départementaux d'Escrime (A. ROUXEL pour le CDE22, C-F. HAREL pour le CDE29, Y. DEUTSCHMANN pour le CDE35 et C. DUCOS pour le CDE56). A l'issue de cette réunion, tous les partenaires ont signé deux documents :

- a) Un document intitulé « *CHARTRE DE L'ESCRIME BRETONNE Pour la ligue et les Comités Départementaux* »
- b) Un document intitulé « *LES AXES MAJEURS DE LA POLITIQUE DE L'ESCRIME BRETONNE – Projet pluriannuel de développement de la Ligue de Bretagne d'Escrime* »

2 - Délibération sur l'aide USEP 2010

Le principe de l'aide à attribuer au club de Lorient ayant été acté lors du précédent CD, il ne s'agit plus que de définir son montant.

Celui-ci est fixé par le Comité Directeur à 1290 € (1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour).

3 - Coupe des ligues

Une expérience couronnée de succès à laquelle la Ligue se félicite d'avoir participé.

Le devis présenté lors du dernier CD avait d'ores et déjà été accepté. La ligue prendra donc en charge les frais de déplacement (265,10€) qui s'avèrent inférieurs au montant initial prévu dans le devis, ainsi que la rémunération du Maître d'Armes accompagnateur (facture à fournir par l'employeur CDE35)

4 - Tarifs de prestation de ligue

Pour toutes les prestations rémunérées sur honoraires (entrepreneurs ou auto-entrepreneurs) ou effectuées dans le cadre de mises à disposition de personnels salariés des clubs, le principe suivant est retenu à l'unanimité :

- a) Les prestations entre 1h et 3h seront rémunérées 20 € de l'heure
- b) Les prestations d'une demie journée seront rémunérées forfaitairement 70 €
- c) Les prestations d'une journée entière seront rémunérées forfaitairement 120 €

Le Comité Directeur donne quitus au Président Thierry Le Prisé pour rémunérer à l'aide de Chèques Emploi Associatifs (au tarif horaire correspondant au salaire minimum conventionnel du groupe 3 de la CCNS + 22,5% pour temps partiel) des techniciens dont la ligue pourrait avoir besoin pour encadrer des groupes de jeunes en stage ou en déplacement. Dans le cas, où ces techniciens seraient par ailleurs salariés des clubs, il importera de s'assurer:

- a) de l'accord des clubs employeurs,
- b) de l'aptitude à exercer des personnes sollicitées (certificats délivrés par la médecine du travail en cours de validité)
- c) du fait que les prestations rémunérées via le dispositif du CEA n'entraîne pas un dépassement des durées maximales de travail.

Les membres du Comité Directeur présents conviennent de la nécessité de s'informer précisément, d'ici la prochaine réunion :

- sur la législation concernant l'encadrement des stages avec hébergement (Eric Vialle est pressenti pour cette tâche)
- sur la couverture de ces stages par la police d'assurance GAN/MARSH (Marc Legrand volontaire pour cette tâche)

5 - Groupes de travail et dates

- **Groupe de Travail « Besoins et Attentes »** : le questionnaire à envoyer aux licenciés, clubs et CD est validé à l'unanimité. Marc Legrand se charge d'en assurer la diffusion.
- **Groupe de travail « Bilan, évaluation des actions »** : Eric Vialle, Sylvain Guyomard et Pascal Desmares préparent actuellement un questionnaire. Le groupe prévoit de se réunir le samedi 4 décembre (matin) au domicile de Sylvain Guyomard.
- **Groupe de travail « Plan d'action »** : Frank Nicolet, Philippe Lemoine, Christian Ducos et Marc Legrand se réuniront le lundi 20 décembre de 9h à 12h à la maison des sports.
- **Groupe « Inventaire des ressources, budget »** : Christian Joseph, Jean Bussery, Annick Rouxel et Brigitte Perrigault se réuniront le 11 décembre de 9h à 12h aux Cadets de Bretagne.

6 - Dossier CLE

Par 6 abstentions et 6 voix pour, la ligue s'engage :

- a) A accepter le devis présenté par le préparateur physique (1300€) pour ses interventions dans le cadre du CLE sur 2010-2011
- b) A honorer - sous réserve d'acceptation écrite par l'intéressé - le règlement des prestations de Thierry Tomine à hauteur de 6545€ pour la totalité de l'année 2010-2011, étant entendu que :
 - sur ces 6545€, une première facture de 1085€ a déjà été réglée.
 - toute subvention fléchée CLE supérieure à l'engagement de la Ligue compléterait le financement des prestations de Thierry Tomine.

7 - Agenda des réunions du Comité Directeur 2010-2011

Elles auront lieu dorénavant le lundi.

- Lundi 17 janvier 2011
- Lundi 21 février 2011
- Lundi 4 avril 2011
- Lundi 30 mai 2011

Durée souhaitable : 2h30 (début à 20h fin à 22h30).

8 - Questions diverses

Afin de répondre au mieux aux impératifs de la refonte des cursus des cadres fédéraux, Philippe Lemoine demande l'accord du Comité Directeur de la Ligue pour la création d'une commission « *pédagogie et formation* » constituée d'un collège de Maîtres d'Armes BE2 de la Ligue + 1 ou 2 personnes non professionnelles de l'escrime (et non nécessairement membre du CD de la Ligue). Proposition validée par le Comité Directeur.

Sur proposition de Philippe Lemoine, le Comité Directeur donne également son accord de principe pour l'organisation d'un stage d'épée dirigé par un entraîneur national. Le Président Thierry Le Prisé souhaite toutefois que cette proposition soit étudiée par le groupe de travail sur le plan d'action, et souligne la nécessité de s'assurer qu'elle correspond bien à une demande des Maîtres d'armes.